

Procédure dématérialisée des soutenances de thèse sur le portail ADUM

AVANT LA SOUTENANCE

8 semaines avant la soutenance : le doctorant doit déclarer sa soutenance de thèse (rapporteurs, membre jury et dépôt du manuscrit) et finalise sa demande (cf. document sur les « modalités pour la demande de soutenance de thèse » à télécharger sur l'espace du doctorant)

La proposition de soutenance et la composition du jury sont étudiés par la direction de l'ED, puis par la direction de la recherche de Centrale Méditerranée.

Un courrier est communiqué aux rapporteurs et au jury pour officiellement les désigner et leur préciser et la date limite de retour des rapports.

Les membres du jury reçoivent les convocations par mail (sous réserve de l'autorisation de soutenance).

4 semaines avant la soutenance : les rapporteurs déposent leur rapport sur ADUM.

Au vu des rapports, après avis de la direction de l'Ecole Doctorale, la direction de la recherche de Centrale Méditerranée autorise définitivement la soutenance.

La soutenance est autorisée, les rapports sont communiqués aux membres du jury.

Le Doctorant et sa direction de thèse sont informés par email que les documents de soutenance à remettre au président du jury sont alors disponibles dans leurs interfaces.

APRES LA SOUTENANCE

1 jour après la soutenance : un email est envoyé pour inviter le directeur de thèse à déposer les documents de la soutenance (PV, rapport, etc.) au plus tard 10 jours après la soutenance.

10 jours après la soutenance : un e-mail automatique est envoyé au doctorant pour lui indiquer qu'il doit effectuer le 2ème dépôt.

Le doctorant doit obligatoirement déposer la version définitive de sa thèse dans un délai de 3 mois maximum après la soutenance directement dans son espace personnel.